



courriel : info@saintrobert.qc.ca

[www.saintrobert.qc.ca](http://www.saintrobert.qc.ca)

# Mon Patelin

Journal de la municipalité de Saint-Robert

JANVIER 2026

VOLUME 41 - NO. 5

INFO-COLLECTE



Collecte matières ultimes  
14 - 28 janvier



Collecte matières recyclables  
7 - 21 janvier



Collecte matières organiques  
14 janvier



Collecte des sapins  
7 janvier

## LE CONSEIL MUNICIPAL



Lassemblée régulière du conseil municipal sera tenue le:

**LUNDI 12 janvier 2026 À 19 H 30**

## BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert  
Saint-Robert, Québec, J0G 1S0  
450 782-2844

## HORAIRE

Lundi au jeudi  
de 8h00 à 16h30  
en continué

## BUREAU FERMÉ

Du 1<sup>er</sup> au 5 janvier inclusivement

## COLLECTE SPÉCIALE DE SAPINS DE NOËL



Cette collecte se tient chaque année la deuxième semaine de janvier, soit la même journée que votre collecte régulière, et ce, même si vos matières résiduelles ne sont pas collectées lors de cette semaine. (7 janvier 2026).

Les citoyens sont invités à déposer en bordure de rue leur sapin dépouillé de décosations la veille de la journée régulière de la collecte des déchets domestiques.

## STATIONNEMENT SAISON HIVERNALE



Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule routier durant la nuit pendant la saison hivernale sur le chemin public entre 1 h et 6 h du matin entre le 15 novembre et le 15 avril inclusivement, et ce sur tout le territoire de la municipalité. Règlement RM-2017 chapitre 5 article 5.1.9.

## RESPONSABLE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



Un permis de construction ou un certificat d'autorisation est essentiel pour la plupart de vos travaux.

Informez-vous auprès de la responsable en bâtiment à [urbanisme@saintrobert.qc.ca](mailto:urbanisme@saintrobert.qc.ca) avant de débuter tous travaux afin de vérifier la nécessité d'un permis ou d'un certificat ainsi que la réglementation à respecter.

Afin de faciliter le traitement de votre demande de permis, vous devez remplir le ou les formulaires correspondants à votre situation.

Une demande de permis doit obligatoirement être complétée par le propriétaire. Pour qu'une autre personne puisse remplir la demande et venir récupérer le permis au nom du propriétaire, une procuration est nécessaire.

Les frais applicables sont payables par chèque, argent comptant, carte de débit au moment de l'émission du permis.

Veuillez prendre note que la responsable en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour délivrer le ou les permis.

Prenez note que certains travaux ne nécessitent pas de permis. Par exemple, pour le remplacement du revêtement de votre toiture par le même type de matériel ou encore pour refaire la peinture à l'intérieur d'une pièce.

**Pour une période indéterminée, toutes les demandes devront être envoyées par courriel ou déposées directement au bureau municipal.**

TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
<b>TAXIBUS RÉGIONAL ET TRANSPORT ADAPTÉ</b>		
<b>TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE</b>		
1 passage	5,00 \$	3,00 \$
<b>TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS</b>		
1 passage	4,50 \$	2,75 \$
10 passages	41,00 \$	24,50 \$
25 passages	91,25 \$	54,75 \$
Hebdomadaire (7 jours)	22,25 \$	13,25 \$
Mensuel	90,25 \$	54,25 \$
<b>PÉNALITÉ</b>		
Origine zone 1	15,00 \$	9,00 \$
Origine zones 2A, 2B et 3	25,00 \$	15,00 \$
Origine zones 4A et 4B	30,00 \$	18,00 \$
<b>AUTOBUS CIRCUITS EXPRESS ET CIRCUIT URBAIN (LIGNE 10)</b>		
<b>TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE</b>		
1 passage	5,00 \$	5,00 \$
<b>TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS</b>		
1 passage	4,50 \$	2,75 \$
10 passages	41,00 \$	24,50 \$
25 passages	91,25 \$	54,75 \$
Hebdomadaire (7 jours)	22,25 \$	13,25 \$
Mensuel	90,25 \$	54,25 \$
Mensuel (Entre Saint-Roch-de-Richelieu et Longueuil   Circuit 751 seulement)	45,25 \$	27,25 \$
<b>AUTOBUS CIRCUIT URBAIN (LIGNE 10) SEULEMENT</b>		
<b>TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE</b>		
1 passage	5,00 \$	5,00 \$
<b>TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS</b>		
Hebdomadaire (7 jours)	11,25 \$	6,75 \$
Mensuel	45,00 \$	27,00 \$
<b>TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)</b>		
Flexible mensuel	162,50 \$	97,50 \$
<b>CARTE D'ACCÈS</b>		
Carte d'accès (taxibus et transport adapté)	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$	
Carte d'accès (autobus)		

Pour connaître toutes les modalités liées aux différents profils tarifaires et tarifs, leur utilisation, leur durée de validité ainsi que les modes de paiement et les points de vente, veuillez consulter notre site Web : <https://stcpierredesourel.ca/grille-tarifaire-2026/>.

## ZONES

(TAXIBUS ET TRANSPORT ADAPTÉ)

1	Sorel-Tracy Saint-Joseph-de-Sorel Sainte-Anne-de-Sorel	
2A	Saint-Roch-de-Richelieu	
2B	Sainte-Victoire-de-Sorel Saint-Ours	Yamaska Saint-Robert
3	Massueville Saint-Aimé	Saint-David Saint-Gérard-Mojella
4A	Contrecoeur	
4B	Saint-Antoine-sur-Richelieu	

## \*TARIF RÉDUIT

- Jeune de moins de 16 ans
- Personne ayant un statut d'étudiant à temps plein (avec preuve de l'institution scolaire)
- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne à faible revenu et accréditée par le Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu

## POLITIQUE FAMILIALE

Les enfants de 11 ans et moins voyagent **gratuitement** lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui détient un titre de transport valide et qui en assume la surveillance.

Pour connaître toutes les modalités : <https://stcpierredesourel.ca/tarifs-et-billetterie/politique-familiale/>

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

La STC est dotée d'une politique encadrant les règles en matière de remboursement des titres de transport inutilisés.

Pour connaître toutes les modalités : <https://stcpierredesourel.ca/tarifs-et-billetterie/politique-remboursement/>

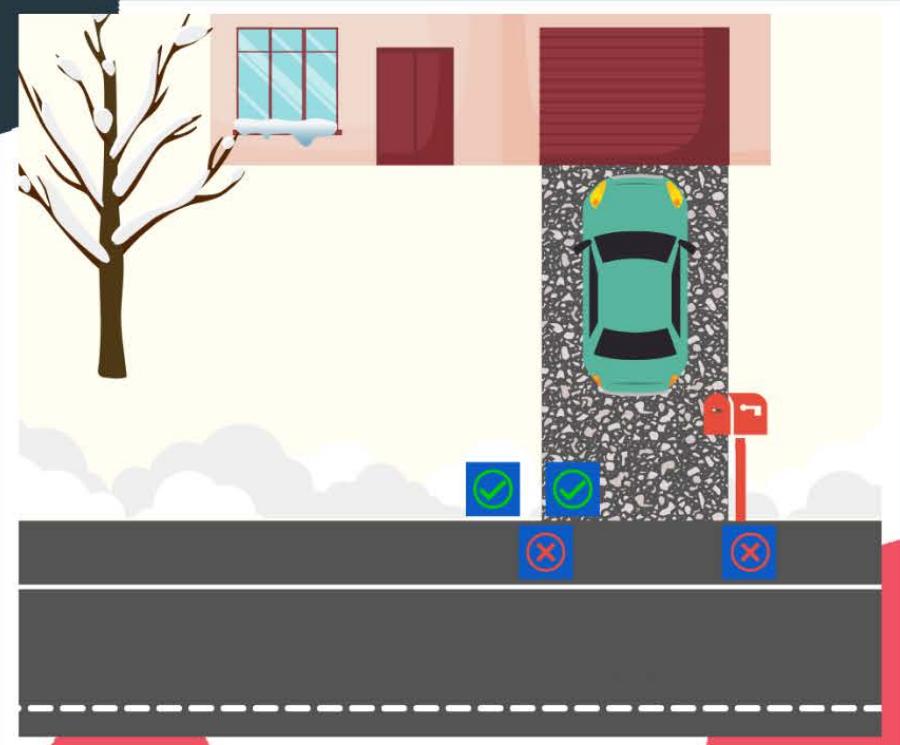
*Pour une mobilité régionale accessible!*



## BIEN POSITIONNER SES BACS EN HIVER

Placez les bacs sur votre propriété (entrée ou terrain) dans un espace déneigé, en bordure de la rue, sans empiéter sur la voie publique. Les bacs doivent être à l'opposé du poteau de la boîte à lettres et à une distance de 1,8 mètre (6 pieds) de la voie publique.

! Les bacs enneigés ne seront pas collectés.



### RAPPELS

- Sortez les bacs roulants avant 6 h le matin, ou la veille de la collecte;
- Prévoyez un dégagement d'environ 60 cm (2 pieds) autour des bacs afin de faciliter la collecte mécanisée;
- Orientez les poignées et les roues de vos bacs vers votre propriété;
- Assurez-vous que le couvercle de votre bac soit bien fermé et que rien n'est déposé sur le dessus.

Le bon positionnement permettra aux machineries de procéder au déneigement adéquat des rues, sans endommager les bacs.

# PROGRAMMATION

## Hiver

SALLE COMMUNAUTAIRE SAINT-ROBERT



### Vie Active

TOUS LES LUNDIS ET MERCREDIS • HORAIRE À VENIR

Viactive s'adresse aux personnes de 65 ans et plus. Ce programme offre des activités variées offertes gratuitement et sont adaptées à tous les niveaux de forme physique!

- Début : 26 janvier 2026 - GRATUIT – Inscription requise.

Pour information ou inscription : Tania Pelletier, 450-782-2844.



### Fadoq - Activités

TOUS LES MARDIS • 13:00 À 15:30

Plusieurs activités proposées tels que : jeux de cartes, jeux de société, discussion, ...

- GRATUIT – Aucune inscription requise.

Pour information : Nicole Picard, 450-422-0566.

### Yoga

TOUS LES MARDIS • 18:30 À 19:30

Le Yoga vous permettra de bouger en douceur, d'améliorer votre souplesse et de vous détendre grâce à des postures simples, des étirements et une relaxation guidée.

- Début : 20 janvier 2026 - 150\$/ 10 cours – Inscription requise.

Pour information ou inscription : Mélanie Bergeron, 450-794-2087.



### Fadoq - Pétanque

TOUS LES MERCREDIS • 13:00 À 16:00

Venez profiter d'un moment convivial pour jouer à la pétanque, que vous soyez débutant ou habitué, dans une ambiance détendue.

- GRATUIT – Aucune inscription requise.

Pour information : Nicole Picard, 450-422-0566.



### Atelier créatif : Broderie

TOUS LES MERCREDIS • 18:00 À 18:50

Un moment créatif et relaxant pour apprendre les points de base et réaliser une petite œuvre personnalisée. Accessible à tous enfants 8 ans et plus, adolescents et adultes!

- Début : 7 janvier 2026 - 9 cours / 95\$ + 50\$ pour le matériel – Inscription requise.

Pour information ou inscription : Debbie Desmarais , 450-501-0624

# PROGRAMMATION

## Hiver

SALLE COMMUNAUTAIRE SAINT-ROBERT



### Atelier créatif : Murale en Macramé

TOUS LES MERCREDIS • 19:00 À 20:00

Initiez-vous à l'art du macramé en créant une jolie murale décorative. Une activité simple et apaisante pour repartir avec une pièce unique. Offert pour les 10 ans et +.

- Début : 7 janvier 2026 - 9 cours /95\$ + 50\$ pour le matériel – Inscription requise.

Pour information ou inscription : Debbie Desmarais , 450-501-0624



### Ainés Actifs

TOUS LES JEUDIS • HORAIRE À VENIR

Ainés actifs, c'est des séances toute simple et agréable, pensée pour les ainés, avec des mouvements doux pour rester en forme tout en ayant du plaisir.

- Début : 22 janvier 2026 - GRATUIT – Aucune inscription requise.

Pour information ou inscription : Mélanie Bergeron, 450-794-2087.



### Initiation à la peinture

TOUS LES JEUDIS • 13:00 À 15:30

Vous aimez dessiner, peindre ou simplement découvrir de nouveaux médiums ?

Joignez-vous à un groupe convivial où chacun explore la créativité à son rythme.

- GRATUIT – Aucune inscription requise.

Pour information : Camille Gagnon, 450-782-3146.



### Zumba

TOUS LES JEUDIS • 19:00 À 20:00

Les cours de Zumba convient à tous les niveaux de forme physique et tous les âges.

Venez vous amuser dans une ambiance dynamique et conviviale!

- Début : 22 janvier 2026 - 12 cours / 110\$ ou 10 \$ du cours – Inscription requise.

Pour information : Mélanie Parenteau, 450-789-5542 ou 450-880-2942 .



### Karaté

TOUS LES JEUDIS • 18:00 À 18:50

Une initiation au karaté pour découvrir les bases, bouger en s'amusant et développer confiance et coordination dans une ambiance conviviale. Offert pour tous les âges.

- Début : 8 janvier 2026 - 137\$ + coût fédération + équipement – Inscription requise.

Pour information : Stéphane Gingras, 819-471-3619.



L'adoption du budget a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre dernier. L'évaluation est passée à 491 825 200\$, représentant une augmentation de 0.46%, ce qui fera varier le compte de taxes pour certains propriétaires.

Le taux de taxes foncières a été majoré de 0.03\$/100\$, ce qui donnera pour une maison moyenne d'environ 332 000\$ une augmentation de ± 100\$ d'augmentation, également les services tels que la Sûreté du Québec, le service incendie, les matières résiduelles, l'aqueduc et les eaux usées ont également subi une augmentation.

En plus, pour l'année 2026 avec la conformité du règlement Q-2,r22 du ministère de l'Environnement, la MRC a règlementé pour que les municipalités soient conformes audit règlement, tel qu'il a été expliqué à la soirée d'information, la vidange de toutes les installations septiques se fera aux deux (2) ans dans la MRC, pour nous l'année retenue est 2026 et les coûts est de 220\$, réparti sur le compte de taxes à 110\$/année. D'autres informations suivront au printemps.

Les travaux de la salle communautaire sont terminés et tous c'est bien déroulé, une petite salle de soixante (60) personnes et une grande de deux cent cinquante (250) personnes sont disponible pour location, règle #440-2025, disponible sur le site web de la municipalité.

Comme à chaque année plusieurs travaux d'entretien ont été exécutés, asphaltage, fossés, ponceaux et de l'entretien général.

La ville de Sorel-Tracy a procédé au branchement de la nouvelle conduite qui a augmenté la pression d'environ ±10% et le remplacement d'un tronçon de ± 2 km sur le chemin de Saint-Robert s'est terminé en novembre.

Quelques améliorations ont été apportées au bureau municipal soit le changement de l'aluminium extérieur ainsi que l'installation d'un plancher de céramique en remplacement du tapis.

En ce qui concerne, le camp de jour une nouvelle formule a été adoptée en 2025, mais les coûts de revient à la Municipalité ont augmenté énormément, donc pour 2026 les membres du conseil ont opté pour la même formule par contre si le nombre d'utilisateurs diminue par le fait même les coûts augmentent, la municipalité aura une bonne réflexion à savoir si on continue à offrir le camp de jour aux enfants pour 2027.

En terminant, je veux vous souhaiter de Joyeuses Fêtes, santé, bonheur et joie à tous les résidents.

Au nom des membres du conseil, je veux remercier les trois (3) élus qui ont laissé leur poste de conseiller, Michel Boisvert, Yan Bussières et Stéphane Cournoyer et également féliciter les membres élus pour les quatre (4) prochaines années. Des remerciements à tous les employés pour leur travail ainsi que tous les bénévoles qui participent à nos activités.

Gilles Salvas, maire

# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

## DÉBOURSÉS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil municipal	98 546
Gestion financière	413 769
Évaluation	30 202
Administration	136 002
	<b>678 519</b>

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sûreté du Québec	268 984
Protection incendie	393 038
	<b>662 022</b>

### CONTRAT DE NEIGE

Voirie	300 391
Contrat déneigement des rues	220 065
Réseau éclairage public	13 200
	<b>533 656</b>

### HYGIÈNE DU MILIEU

Réseau aqueduc	52 019
Régie d'aqueduc R.Y.	182 300
Épuration eaux usées	54 655
Vidanges installations septiques	72 600
Matières résiduelles	189 530
	<b>551 104</b>

### URBANISME ZONAGE

MRC- CLD.-Urbanisme	201 775
Transport adapté	42 096
O.M.H. St-Robert	8 000
	<b>251 871</b>

### CENTRE COMMUNAUTAIRE

Entretien	82 674
Parc et terrain de jeux	219 334
	<b>302 008</b>
	<b>555 000</b>

**GRAND TOTAL DÉBOURSÉS:**

**3 534 180**

## REVENUS

### TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICES

Taxe générale	(885 285)
Taxe voirie	(836 103)
Taxe S.Q.	(134 492)
Taxe incendie	(196 519)
Aqueduc base	(90 600)
Aqueduc hydromètres	(132 850)
Matières résiduelles	(187 530)
Bac supp	(2 000)
Taxe incendie base bâtiment	(196 519)
Taxe égout base	(51 511)
Vidange installations septiques	(72 600)
Taxe S.Q. bâtiment	(134 492)
En lieux taxe éducation	(10 610)
En lieux taxe fédérale	(590)
Centre communautaire	(4 000)
Raccordement aqueduc	(2 000)
	<b>(2 937 701)</b>

### RECETTES SOURCES LOCALES

Revenus divers	(124 100)
Licences et permis	(3 000)
Mutations	(40 818)
Contraventions S.Q.	(3 000)
Revenus éoliennes	(75 000)
Dotation spéciale fonctionnement	(143 382)
	<b>(389 300)</b>

### INTÉRÊTS ET COMPENSATIONS

Intérêts arrérages de taxes	(4 000)
Compensation prise en charge	(152 340)
Transfert conditionnel M.T.	(25 839)
Appropriation surplus accumulé	(25 000)
	<b>(207 179)</b>

**GRAND TOTAL REVENUS:**

**(3 534 180)**

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2026-2027-2028			
2026 - Rang Bellevue (entre la rte 132 et / Bellevue Nord)			
± 2.2 KM			450 000
2027 - AQUEDUC ROUTE 132 (ÉTUDE ET POMPE)			225 000
2028- RUE PRINCIPALE (entre rg Picoudi et St-Thomas)			450 000
± 2 KM			

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT**

**RÈGLEMENT #442-2025 RELATIF À LA TAXATION 2026**

- 1- ATTENDU QUE toute municipalité se doit d'adopter un budget avant la fin de décembre de chaque année (art.954CM);
- 2- ATTENDU QU'avis de motion et présentation du présent règlement a été régulièrement donné par Josée Mathieu, conseillère, à l'assemblée régulière tenue le 10 novembre 2025;
- 3- Les dates de versement de taxes pour l'année 2026 :
  - 1<sup>er</sup> : 17 mars 2026
  - 2<sup>e</sup> : 19 mai 2026
  - 3<sup>e</sup> : 19 août 2026
  - 4<sup>e</sup> : 19 octobre 2026
- 4- Autorisation est faite à la directrice générale de procéder à l'envoi des comptes de taxes municipales ainsi qu'à la perception de ceux-ci pour l'année 2026 et que tous comptes au crédit de plus de 300\$ pourront être remboursé sur demande et pour un solde inférieur, celui-ci sera appliqué au futur compte.
- 5- Des frais d'administration de 75\$ seront facturés au frais du propriétaire pour un chèque sans provision ou autre raison.
- 6- Contribution payable à la MRC pour des travaux dans un cours d'eau :

Pour défrayer le paiement d'une contribution payable en 2026 à la MRC de Pierre-De Saurel pour des travaux dans un cours d'eau, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé une seule fois conformément à l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, au cours de l'année 2026, sur tous les immeubles imposables qui apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur et qui sont situés dans le bassin de drainage du cours d'eau visé par la contribution, tel qu'identifié par la MRC à l'acte de répartition de ces travaux, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables située dans le bassin de drainage.

La directrice générale/greffière-trésorière est autorisée à préparer un rôle de perception spécial et à transmettre un compte de taxes aux propriétaires concernés lorsqu'elle doit répartir le paiement de cette contribution à la MRC de Pierre-De Saurel.
- 7- Tarification pour bac supplémentaire destiné aux matières résiduelles :

En sus de toute taxe ou compensation décrétée par le présent règlement, il est par le présent règlement imposé au propriétaire d'un immeuble desservi un tarif pour les bacs supplémentaires soit de **180\$** par étiquette entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2026, par unité d'occupation, pour chaque bac en excédant du premier, destiné aux matières résiduelles utilisé par le propriétaire ou l'occupant de l'unité d'occupation. Règlement #385-25 MRC de Pierre-De Saurel.

Chaque bac supplémentaire destiné aux matières résiduelles doit, pour être vidangé, être identifié par un autocollant délivré par la municipalité attestant du paiement du tarif décreté par le présent article. L'autocollant doit être apposé sur la face du bac orientée vers la voie publique (côté opposé aux poignées).

**Unité d'occupation :** une unité d'occupation résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle;

**Unité d'occupation résidentielle :** De façon générale, une unité d'occupation résidentielle inclut toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un condominium, occupé de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de cinq chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent aucune cuisinière ni four à micro-ondes ou tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

**Unité d'occupation industrielle, commerciale ou institutionnelle (ICI) :** De façon générale, une unité d'occupation ICI comprend toute industrie, commerce et institution, incluant les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou para-gouvernementaux ayant un établissement sur le territoire de la municipalité.

\*\*\*\* Cette disposition ne s'applique pas à la collecte de matières recyclables (le nombre admissible de bacs roulants bleus étant illimité)

8-

**TAUX DE TAXATION POUR 2026 :**

<b>Foncière générale :</b>	<b>0.180 / 100\$</b>
<b>Foncière voirie :</b>	<b>0.170 / 100\$</b>
<b>Foncière S.Q. :</b>	<b>0.027 / 100\$</b>
<b>Foncière incendie :</b>	<b>0.040 / 100\$</b>

9-

**TAUX DE TAXATION POUR LES SERVICES 2026:**

<b>Base aqueduc logement :</b>	<b>100.00\$</b>
<b>Hydromètres (m<sup>3</sup>) :</b>	<b>0.55\$</b>
<b>Matières résiduelles (ann.) :</b>	<b>210.00\$</b>
<b>Matières résiduelles (sai.) :</b>	<b>105.00\$</b>
<b>Base S.Q. bâtiment :</b>	<b>149.10\$</b>
<b>Base incendie bâtiment :</b>	<b>218.00\$</b>
<b>Base égouts sanitaires :</b>	<b>278.00\$</b>
<b>Vidange installation : septique</b>	<b>110.00\$</b>

10- Évaluation totale 2026 : 491 825 200\$

11- Adoption du Règlement portant le #442-2026, celui-ci relatif à la taxation 2026.

En conséquence, il est proposé par Joël Pelletier, secondé par Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le règlement portant le #442-2025 celui-ci relatif à la taxation 2026 soit et est adopté.

Ledit règlement entrera en vigueur, ce conformément à la loi

Adopté à Saint-Robert, ce 1<sup>er</sup> jour de décembre 2025.



M. Gilles Salvias

Maire

Avis de motion : 10 novembre 2025  
Projet de règlement : 10 novembre 2025  
Adoption : 1<sup>er</sup> décembre 2025  
Publication : 2 décembre 2025



Nathalie Lussier

Directrice générale/greffière-trésorière

# Fête Hivernale

## 31 janvier 2026



## Session hiver 2026, SAINT-ROBERT

Cours de **ZUMBA** les jeudis soirs convenant à tous les niveaux  
de forme physique et tous les âges.

Venez vous amuser dans une ambiance dynamique et conviviale!

Salle municipale Saint-Robert | Jeudi 19h | 22 janvier au 16 avril

12 cours / 110\$ ou 10\$ du cours à l'unité. Paiement en argent  
lors du premier cours.



Pour information et inscription, contactez Mélanie  
**(450) 789-5542 / (450) 880-2942**  
[meletserge@outlook.com](mailto:meletserge@outlook.com)

\*Notez qu'un minimum de 12 participants est requis  
pour la tenue de chaque cours.

# **Ne jetez pas la neige sur la voie publique... Ni chez vos voisins!**

## **Rappel concernant le déneigement des entrées et stationnements**

Comme l'indique l'article 498 du Code de la sécurité routière du Québec, il est interdit, sous peine d'amende, de jeter, déposer, lancer, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou une matière quelconque sur un chemin public (trottoirs et rues).

De plus, le Règlement municipal sur les Nuisances (RM-2017) chapitre 6, article 6.1.6, stipule ce qui suit :

Constitue une nuisance et est passible de la peine édictée dans le présent chapitre, le fait de pousser, jeter, souffler, déposer, amonceler ou autrement déplacer de la neige, de la glace ou toute autre matière, peu importe sa provenance, sur l'un ou l'autre des endroits suivants ou de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) Dans un chemin, une rue, une ruelle ou autre voie publique ou dans leur emprise, dans les fossés et cours d'eau municipaux, sur les passages piétonniers, sentiers pédestres, pistes cyclables ou multifonctionnelles, promenades, trottoirs et terre-pleins, dans un parc ou stationnement à l'usage du public ainsi que dans tout autre endroit public;
- b) À l'intérieur d'une distance de dégagement d'un mètre et demi (1,5 m) de rayon autour d'une borne d'incendie;
- c) À une distance inférieure à quatre mètres et demi (4,5 m) de tout fil électrique;
- d) À une hauteur de plus de cinq (5) mètres à moins de quarante-cinq mètres (45 m) d'un immeuble utilisé à des fins d'habitation, commerciale, industrielle, communautaire ou récréative au sens du règlement de zonage de la municipalité;
- e) De façon à obstruer ou nuire à la visibilité d'un panneau de signalisation ou d'un feu de circulation;
- f) De façon à obstruer ou nuire à la visibilité ou à la sécurité des piétons, cyclistes ou conducteurs de véhicules;
- g) De façon à bloquer l'accès à un immeuble.

Le propriétaire ou l'occupant ou toute personne responsable d'un immeuble qui mandate un entrepreneur ou une personne pour effectuer le déneigement est responsable de l'infraction commise par l'entrepreneur ou cette personne au présent article.

Le présent article ne s'applique pas dans le cadre d'opérations de déneigement, de déblaiement, d'enlèvement et de soufflage de la neige ou de la glace effectuées par la municipalité ou par un entrepreneur mandaté par celle-ci.

### **Ce règlement s'applique tant aux particuliers qu'aux entreprises, incluant les entrepreneurs en déneigement.**

Les citoyens sont donc incités à sensibiliser leur «déneigeur» s'ils constatent que celui-ci envoie la neige sur une voie publique.

### **Respect du voisinage:**

Vous devez conserver la neige sur votre propriété uniquement ou obtenir l'accord de vos voisins si vous voulez faire autrement.

Nous vous remercions de collaborer à la sécurité de nos voies publiques et au respect de tous!

# Calendrier des activités

## Janvier 2026



Collecte  
matières  
ultimes



Collecte  
matières  
recyclables



Collecte  
matières  
organiques



Horaire  
des  
messes



Collecte  
des  
sapins

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1 Jour de l'an <b>BUREAU FERMÉ</b>	2 <b>BUREAU FERMÉ</b>	3
4 Sainte-Victoire 10h30 <b>BUREAU FERMÉ</b>	5	6	7  Broderie 18h Macramé 19h	8 Karaté 18h	9	10
11 Saint-Robert 10h30 Conseil Municipal 19h30	12	13 FADOQ Pétanque-atout et carte 13h	14  FADOQ Pétanque 13h Broderie 18h Macramé 19h	15 Karaté 18h	16	17
18 Sainte-Victoire 10h30	19	20 FADOQ Pétanque-atout et carte 13h Yoga 18h30	21  FADOQ Pétanque 13h Broderie 18h Macramé 19h	22 Gym douce 11h Atelier peinture 13h Karaté 18h ZUMBA 19h	23	24
25 Saint-Robert 10h30	26 Vie active 9h Activité physique	27 FADOQ Pétanque-atout et carte 13h Yoga 18h30	28  Vie active 9h Activité physique FADOQ Pétanque 13h Broderie 18h Macramé 19h	29 Gym douce 11h Atelier peinture 13h Karaté 18h ZUMBA 19h	30	31